

**COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE**

L'an deux mil quatorze, le 13 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Daniel KUNTZ à Pierre OSER.

**Assistaient à la séance :** Serge MARQUIS, Pierre SCHIRCH, Myriam PISANO, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
5 mars 2014	5 mars 2014	En exercice	42
		Présents	29
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sylvie MANZONI est désignée.

## **2014-02-00 – Approbation du procès verbal du 13 février 2014.**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2014.**

## **2014-02-01 Signature de conventions de partenariat avec 5 associations à rayonnement extra territorial**

*Rapporteur: Christian RAYOT*

La Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite développer l'image du Sud Territoire de Belfort et s'associer au rayonnement ainsi qu'à son développement culturel.

A cette fin, elle a décidé d'ouvrir un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud Territoire qui, fortes d'une image reconnue, proposent un programme de spectacles culturels variés se déclinant tout au long d'une saison culturelle ou lors d'un événement remarquable.

Les 5 associations répondant aux critères de saisons de spectacle sur l'année 2014 et à rayonnement extra territorial (hors Sud Territoire) sont :

L'association Delle Animation,  
La Maison Pour Tous de Beaucourt  
L'association Grandvillars fait son show  
L'association Vivre Ensemble de Brebotte  
L'association Nuits d'été de Delle

A ce titre, il est proposé une convention de partenariat entre chaque association et la CCST d'un montant de 10 000 euros. Cette somme est incluse dans le budget communication 2014 de la CCST

La Communauté de Communes du Sud Territoire est associée à la promotion ainsi qu'au plan de communication de l'association ou de son organisme mandataire dans le cadre de l'année 2014.

Cette période concerne les spectacles produits de janvier à décembre 2014 (partie de saison 2013 – 2014, saison Estivale 2014 et partie de saison 2014 -2015)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'accorder la subvention d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) au titre du partenariat 2014 avec chacune des 5 associations suivantes :**

- **Delle Animation**
- **Maison pour Tous de Beaucourt**
- **Grandvillars fait son Show**
- **Vivre Ensemble de Brebotte** (organisateur du Son et Lumière de Brebotte)
- **Nuits d'été de Delle**

- **d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires**

- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

*Annexe : Conventions*

### **2014-02-02 Contrat de location d'un local professionnel/Gare de Delle**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

La CCST est bénéficiaire d'une convention d'occupation d'un immeuble bâti dépendant du domaine public de Réseau Ferré de France dénommé « bâtiment voyageur » de la gare de Delle situé 21 avenue du Général de Gaulle, 90100 Delle

Cette convention d'une durée de 20 ans a été signée le 24 octobre 2011.

Les articles 4 et 5 de la convention définissent les modalités de la sous occupation des locaux. Après réhabilitation du bâtiment et ouverture au sein du pôle affaire de deux espaces locatifs, Il est proposé un contrat de location de local professionnel à deux entreprises occupantes.

Location à la société BEJ

C'est à ce titre que la CCST loue à la société BEJ qui l'accepte, un local professionnel de 108 m<sup>2</sup> de surface SHON.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf (09) années entières et consécutives à compter de 2014.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 12 960 euros, hors taxe sur la valeur ajoutée.

Le loyer sera révisé chaque année en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction série France entière publié par l'INSEE (base 100 au quatrième trimestre 1953), en prenant pour base initiale l'indice du 2<sup>o</sup> trimestre 2013.

Location à la société SCP Notariale Guichard

C'est à ce titre que la CCST loue à la société SCP Notariale Guichard qui l'accepte, un local professionnel de 255 m<sup>2</sup> de SHON Rez-de-chaussée et 140 m<sup>2</sup> de Combles archivages

Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf (09) années entières et consécutives à compter de 2014.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 33 400 euros, hors taxe sur la valeur ajoutée.

Le loyer sera révisé chaque année en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction série France entière publié par l'INSEE (base 100 au quatrième trimestre 1953), en prenant pour base initiale l'indice du 2<sup>o</sup> trimestre 2013.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider le principe des deux contrats de location des dits locaux à la société BEJ et à la société SCP Notariale Guichard sur les bases présentées**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

## **2014-02-03 Signature d'une convention de partenariat 2014 avec Belfort Tourisme**

*Rapporteur : Xavier DOMON*

Depuis quatre années, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la CCST, afin d'engager un développement touristique dans le Sud Territoire. Le bilan de la convention 2013 a été dressé au mois de janvier 2014.

D'un accord commun une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires

Cette volonté s'exprime par les orientations que pourrait prendre la convention 2014.

Cette dernière développerait :

*En matière d'accueil :*

- Nouvelle action : tournée de documentation touristique renforcée sur le secteur du Sud Territoire (Gare de Delle, Office de Tourisme de Delle, ainsi qu'auprès des acteurs du tourisme)
- Diffusion des fiches de randonnées du Sud Territoire par Belfort Tourisme

*En matière d'information-communication-promotion :*

- Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme (site internet, carte touristique, brochure touristique, etc.)
- Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (site Internet, cartes, brochure fluviale, brochure Eurovélo6, etc.)
- Promotion des manifestations locales de la CCST

*En matière d'aménagement et de développement :*

- Conseil-expertise auprès des porteurs de projet touristique du Sud Territoire
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre du schéma de territoire de la CCST (volet tourisme)

*En matière de développement :*

- Une rencontre sera réalisée spécifiquement dans les locaux de la CCST afin d'expliquer les **enjeux, objectifs et actions liés à la voie cyclable Francovélosuisse** et aux boucles cyclotouristiques concernant le Sud Territoire, avec accompagnement ultérieur des communes qui souhaitent développer l'accueil des cyclotouristes
- Dans le cadre de l'**Etude relative au développement d'un parc d'hébergements nature et insolites dans le Sud Territoire** : Belfort Tourisme serait l'interlocuteur privilégié du prestataire retenu pour veiller au bon déroulement de l'étude (mission qui s'apparenterait à une maîtrise d'ouvrage déléguée)

*En matière d'inventaire en vue d'une promotion à venir :*

- Suite au **diagnostic touristique** d'ores et déjà effectué par Belfort Tourisme en 2012 (recensement des sites, activités culturelles et patrimoniales, activités naturelles, hébergements, restaurants et manifestations), un **inventaire plus précis et complémentaire sera opéré auprès de chacune des communes de la CCST** :

recensement des paysages remarquables, points de vue, petit patrimoine, personnages célèbres, anecdotes).

L'ensemble de ce travail serait une base précieuse pour la réalisation de nouveaux outils de communication du Sud Territoire à l'avenir : brochure touristique, site internet... mais également pour sensibiliser la population et les scolaires à la richesse du patrimoine local.

*En matière d'accueil :*

- Belfort Tourisme propose d'accompagner les animateurs du Pôle Public de la gare de Delle pour une bonne maîtrise des techniques d'accueil et de conseil au relais d'informations touristiques en gare de Delle.

Participation de la CCST :

Dans le cadre de l'intégration à la CCST des 9 nouvelles communes (et non intégrées dans la convention de 2013) et des nouvelles missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2014 s'élèverait à 10 000 € .

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

*Annexe : Convention*

#### **2014-02-04 Service Police Intercommunale-Création de poste**

*Rapporteur : Denis BANDELIER*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;*

*Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération n°2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale »;*

Afin de mener à bien les missions confiées à la Communauté de Communes dans le cadre de son service de « police intercommunale », il convient de créer un poste du cadre d'emploi des agents de police.

Les policiers municipaux exécutent les missions de police administrative et judiciaire relevant de leur compétence en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Dans ce cadre, il sera chargé d'assurer l'exécution des arrêtés de police des Maires et de constater par P.V les contraventions auxdits arrêtés et aux dispositions qui relèvent de sa compétence.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider la création et l'ouverture d'un poste relevant du cadre d'emploi des Agents de Police Municipale à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 par voie statutaire, de mutation, ou contractuel**
  - **D'autoriser le Président :**
    - à procéder au recrutement
    - à prendre les arrêtés individuels
    - à signer le contrat à durée déterminée
    - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
    - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

#### **2014-02-05 Vote des Taux 2014**

*Rapporteur : Denis BANDELIER*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De maintenir les taux 2013 pour l'année 2014**

Les taux 2013 sont les suivants :

CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

*Annexe : Document FDL*

## **2014-02-06 Augmentation du temps horaire de l'agent d'entretien- Site de Grandvillars**

*Rapporteur : Denis BANDELIER*

Le temps horaire de l'agent d'entretien (adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe) en charge des locaux de Grandvillars (rue de l'Arc) est actuellement de 10 heures hebdomadaires.

Afin d'assurer également l'entretien des locaux de la station d'épuration de Grandvillars, il est nécessaire de réviser le temps horaire de cet agent d'entretien.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien du site de Grandvillars à hauteur de 12 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De se prononcer sur l'augmentation du volume horaire de l'agent d'entretien à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014,**
- **D'autoriser le Président à prendre les arrêtés correspondant,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif juridique ou financiers relatifs à cette prise de décision.**

## **2014-02-07 Service Eau- Attribution des marchés de travaux concernant le renforcement et ou le renouvellement des réseaux d'eau potable sur le périmètre de la CCST-Programme 2014**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

*Vu la délibération n°2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 du service des eaux,*

*Vu les procès verbaux de la commission d'appel d'offres du 27 février et 13 mars 2014,*

Une consultation a été lancée pour des travaux de renforcement et ou de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable dans le cadre de son programme 2014. L'opération est décomposée en 5 lots :

- **Lot 1 : Rue de la Paix (partie basse) à Delle** – 410 ml de canalisation fonte en DN 150 et 200 (respectivement 1/4 et 3/4 du linéaire) – 23 branchements particuliers - Réfection des graves bitume (54 tonnes) et enrobés (600 m<sup>2</sup>).
- **Lot 2 : Rues du Jura et de l'Église à Chavannes les Grands** – 1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle - 760 ml de canalisation fonte DN 150 – 17 branchements particuliers - Réfection des graves bitume (130 tonnes) et enrobés (650 m<sup>2</sup>).
- **Lot 3 : Grande rue et rues des Greppes et du prés des corvées à Fêche l'Église** – 365 ml de canalisation fonte DN 60 et 100 (respectivement 1/3 et 2/3 du linéaire) – 14 branchements particuliers – Réfection des graves bitume (100 tonnes) et enrobés (500 m<sup>2</sup>).
- **Lot 4 : Rue du Courbot à Beaucourt** – 165 ml de canalisation fonte en DN 100 – 8 branchements particuliers - Réfection des enrobés (250 m<sup>2</sup>).

- **Lot 5 : Chemin des Vignes à Beaucourt** – 335 ml de canalisation fonte DN 150 – 1 prise en charge DN 150 à faire en eau sur fonte DN 400 – Délais contraints de 5 semaines maximum avec démarrage le 30 mars 2014.

La commission d'appel d'offres réunie les 28 février et 13 mars dernier propose d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, soit pour :

- les lots 1 et 4 : entreprise Dodivers pour respectivement 108 958 € et 37 648,50 € HT.
- le lot 2 (tranche ferme et conditionnelle) : entreprise Raymond pour 143 942 € HT pour les 2 tranches.
- Les lots 3 et 5 : entreprise Roger Martin pour respectivement 68 837 € HT et 40 969 € HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'attribution des différents lots ci-dessus présentés,**
- **d'autoriser le Président à signer tout les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

#### **2014-02-08– Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars**

*Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 janvier 2014*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 février 2014*

La station d'épuration intercommunale de Grandvillars est de type boues activées, de 20 000 eqhab datant de 1992. La filière d'élimination des boues de la station est l'épandage agricole. Les boues répondent aux normes de concentration en métaux, PCB... et sont épandues dans le cadre d'un plan d'épandage.

Les boues de la station d'épuration sont actuellement épaissies dans un silo à boues, puis déshydratées par un filtre à bande qui arrive en fin de vie. Les boues sont stockées sous abris et présente une mauvaise tenue en tas. Le transport et l'épandage nécessitent l'adjonction de produits ligneux (compost) afin de permettre leur manutention.

La Communauté de Communes du Sud Territoire projette le remplacement du filtre à bande par un système plus performant et le chaulage afin d'améliorer la qualité des boues et de pérenniser la filière d'élimination par épandage agricole : siccité, tenue en tas, chaulage éventuel.

Les travaux consisteront à fournir et installer un ou plusieurs équipements de déshydratation des boues issues de l'épaississeur, y compris travaux de génie civil, «équipements mécaniques, électriques, hydrauliques, automatisme ».

Suite à un appel d'offre, l'entreprise retenue est l'entreprise Degremont Service pour un montant estimatif de 757 471,44 euros HT.



Cette offre comprend :

- L'offre de base pour 667 472,03 euros HT,
- La deuxième alimentation des boues pour 19 897,54 euros HT,
- Le carrelage sur les massifs pour 1 176,00 euros HT,
- Le remplacement des secours installés des pompes par des secours atelier pour une moins-value de 2 636,00 euros HT,
- Une pompe doseuse polymère en secours atelier pour 1 106,58 euros HT,
- Un variateur de vitesse déporté pour la surpression d'eau industrielle pour 2 035,00 euros HT,
- Une option qui sera mise en œuvre éventuellement en cours de chantier pour une batterie de condensateur en fonction du retour sur investissement par rapport à la consommation électrique pour 4 286,30 euros HT,
- Une option qui sera mise en œuvre éventuellement en fonction de l'état de la canalisation d'évacuation des boues déshydratées après sondage pour 35 000,47 euros HT,
- Un montant de 4% pour divers et imprévus en cas de prestations non-prévues et nécessaires pour 29 133,52 euros HT.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à un taux de 30%.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'attribution du marché,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,**
- **d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux.**

#### **2014-02-08 B - Zone d'activité du Technoparc- Vente d'une parcelle**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par Mr LOICHOT Fabien Directeur de la S.A.S LOICHOT société située à Dampierre les Bois et spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de portes et fenêtres en métal. Le projet de Mr LOICHOT est d'acquérir sur la zone du Technoparc, une parcelle de 40 ares + 20 ares « réservés » en priorité d'achat afin d'y installer son activité.

La parcelle proposée à l'entreprise est située en bordure de la RN 1019 (voir le plan de zone annexé).

Après négociation avec le dirigeant, le prix de cession est de 27 € HT/m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider le prix de cession de la parcelle à 27 € HT/m<sup>2</sup>,**
- **d'autoriser le Président à constituer une priorité d'achat pour l'acquisition future de 20 ares contigus dans un délai de 5 ans maximum à compter de la signature du premier acte de vente,**

- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

**PJ : plan de zone avec localisation de la parcelle.**

### 2014-02-09 Décisions prises par délégation

Rapporteur : Christian RAYOT

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice-Président	Date
Bâtiment relais des Chauffours à Delle	Mission géotechnique	FONDASOL	7 290,00 €	C.RAYOT	07/02/14
Zac du Technoparc à Delle	Panneau vente parcelles	AZ Publicité	660,00 €	C.RAYOT	07/03/14
ZAC DES GRANDS SILLONS	Remise en état de l'éclairage public – Solde	HUBER Electricité	1 614,80 €	C.RAYOT	07/03/14
ZAC DES GRANDS SILLONS	Analyses bassin de rétention	Laboratoire RWB analub	863,81 €	C.RAYOT	07/03/14
ZAC DU TECHNOPARC DELLE	Analyses bassin de rétention	Laboratoire RWB analub	863,81 €	C.RAYOT	07/03/14
Poste de relevage Grandvillars	Réhabilitation du tableau électrique et du disjoncteur	EIMI	4661,52€	JC.TOURNIER	22/11/13
Station d'épuration Grandvillars	Réparation de la brosse d'aération	Hydrosystemes	30 856,80€	JC.TOURNIER	2/12/13
Station d'épuration Grandvillars	Achat de chlorure ferrique	Beauseigneur	4740,00€	JC.TOURNIER	14/02/14
Travaux sur Croix	Essais d'étanchéité passage caméra	Sorelife	7995,60€	JC.TOURNIER	19/02/14

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de prendre acte du tableau des décisions prises par délégation.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15

La secrétaire de séance,

Sylvie MANZONI